

- fiche technique -
2010-2011

NOTATION DU MOUVEMENT BENESH / LABAN

1^{er} cycle supérieur

Professeurs

Eliane Mirzabekiantz	Notation Benesh
Noëlle Simonet	Notation Laban
Odile Rouquet	Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)
Sophie Rousseau	Formation musicale

Durée des études

1 an

Objectifs

Le 1^{er} cycle supérieur en Notation du Mouvement Laban ou Benesh est une formation générale destinée à apporter des compétences et connaissances complémentaires à un métier principal de danseur, pédagogue, répétiteur ou chorégraphe ou tout autre métier en lien avec le mouvement (mime, psychomotricien, anthropologue, chercheur, cirque...)

Contenu

Organisée sous forme modulaire, l'année d'études comporte des enseignements en :

- Notation
- Formation musicale
- AFCMD

Organisés ainsi :

- 1 session obligatoire d'initiation aux 2 systèmes Laban et Benesh
- 4 à 6 sessions obligatoires de formation Laban ou Benesh
- 2 sessions optionnelles de préparation au 2^{ème} cycle supérieur

- Initiation aux 2 systèmes d'écriture Laban et Benesh ;
- Grammaire de base du système d'écriture choisi, Laban ou Benesh ;
- Théorie et analyse de base des mécanismes du mouvement ;
- Déchiffrage et exécution d'enchaînements et extraits d'oeuvres chorégraphiques ;
- Transcriptions d'enchaînements et d'extraits d'oeuvres chorégraphiques.

En fonction du type d'écriture choisi, Laban ou Benesh, le calendrier des cours et examens pourra être différent.

Examens de contrôle – 1^{er} cycle supérieur

Modalités d'évaluation :

- . **Initiation aux 2 systèmes Laban et Benesh** : pas d'évaluation
- . **Notation Laban ou Benesh - 5 sessions obligatoires :**
 - **Contrôle continu sous forme de 2 évaluations (une à la fin du 1er semestre, l'autre à l'issue de la dernière session)**, basées sur :
 - o des travaux écrits permettant d'évaluer la connaissance théorique du système et la capacité à noter le mouvement (certains de ces travaux seront à faire à domicile et seront à remettre dans un délai de trois semaines après la session) ;
 - o et/ou des épreuves pratiques de déchiffrage et de lecture du mouvement.
- . **Chacune des 2 évaluations** (épreuve écrite et/ou épreuve pratique) est notée globalement sur 20.
- . **Notation Laban ou Benesh - 2 sessions optionnelles** : pas d'évaluation
- . **AFCMD** : contrôle continu sous forme d'un rapport écrit sur un cours d'AFCMD, noté sur 20
- . **Formation musicale** : contrôle continu, sous forme de 2 évaluations en milieu et fin d'année, noté globalement sur 20.

Coefficients:

- . Notation du mouvement – contrôle continu :
la moyenne des 2 évaluations donne une note de contrôle continu dont le coefficient est 6
- . AFCMD : coefficient 1
- . Formation musicale : coefficient 1

La moyenne des 4 notes doit être supérieure à 10/20 pour l'obtention du diplôme.

Récompenses

Le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur est décerné aux élèves qui ont obtenu la moyenne aux travaux et évaluations en Notation, AFCMD, et formation musicale.

Les moyennes inférieures à 8 donneront lieu à une radiation,

Les moyennes comprises entre 8 et 10 donneront lieu à un redoublement

La mention Passable est attribuée aux moyennes comprises entre 10 et moins de 12,

Assez Bien entre 12 et moins de 14,

Bien entre 14 et moins de 16,

Très Bien entre 16 et 20.

Concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur

La sélection est ouverte aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Pratique de la danse ou d'une autre activité corporelle (mime, cirque, ...) à un niveau professionnel
- **Bac ou équivalent**
- Age de 21 ans minimum
- Niveau en français :

Les candidats reçus au concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter **avant le 30 juin précédant leur 1^{ère} inscription au Conservatoire**, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à **BI** dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Inscription uniquement sur Internet www.cnsmdp.fr

Les épreuves d'admission sont communes aux formations Laban et Benesh et comprennent :

- une sélection sur dossier
- un entretien avec le jury portant sur le projet et les motivations du candidat (épreuves notées sur 20) ;

Les élèves en 3^e, 4^e, ou 5^e année du cursus de formation d'interprète en danse contemporaine ou classique du CNSMDP peuvent se présenter au concours d'admission à la formation en notation du mouvement, à la condition d'être titulaire du baccalauréat. Ils sont dispensés des conditions d'âge.